



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Collège de Gambach CGAM
Kollegium Gambach KGAM

Avenue Weck-Reynold 9, 1700 Fribourg

T +41 26 305 79 11

www.cgafr.ch

Transfert vers l'EC pour l'année scolaire suivante

Nom : Prénom : N° portable :

actuellement en 1^{ère} année 2^{ème} année 3^{ème} année 4^{ème} année

au collège à l'école de culture générale

se désinscrit de son école actuelle et demande son transfert vers l'EC

en 1^{ère} année

2^{ème} année (si promu en fin de 1^{ère} année) (avec examen d'orientation)

pour l'année scolaire

Motif du transfert :

Signature de l'élève: Date :

Signature des parents de l'élève mineur :

Proviseur GYM/ECG Date :

Proviseur de l'EC : Date :

Annexe

-

- Pour les élèves venant de l'ECG et qui demandent une admission en première année : bulletin scolaire de la dernière année du CO
- Pour les élèves qui demandent une admission en deuxième année : bulletin scolaire (intermédiaire) de la première année à l'ECG ou au collège

Remarques

—

- L'école d'origine transmet ce formulaire avec le dossier de l'élève et avec les annexes nécessaires au secrétariat du collège de Gambach.
- Une place de formation peut être garantie seulement si la demande parvient au secrétariat du collège de Gambach jusqu'au 15 février au plus tard. Une demande déposée ultérieurement ne sera traitée qu'en fonction des places disponibles (liste d'attente).
- Le transfert n'est valable que si ce formulaire est dûment rempli, les annexes nécessaires sont joints et toutes les signatures demandées sont apposées.

Pour les élèves qui demandent une admission en première année

- Les élèves provenant du gymnase sont admis d'office à l'école de commerce. Les élèves venant de l'école de culture générale doivent impérativement joindre leur bulletin de la dernière année du C pour que nous puissions analyser s'ils doivent encore passer l'examen d'admission en mars/juillet.

Pour les élèves qui demandent une admission en deuxième année

- Seulement les élèves qui ont été promu à la fin de la première année de l'ECG ou du collège peuvent demander une admission en deuxième année.
- En plus, les élèves doivent passer un examen d'orientation.
- Les candidats qui ne réussissent pas l'examen d'orientation, peuvent être admis en première année sous réserve des places de formation disponibles.

Examen d'orientation

Objectif de l'examen : L'examen d'orientation a le but de déterminer si un candidat dispose des moyens pour pouvoir réussir à l'école de commerce sans avoir suivi la première année.

Contenu de l'examen : L'examen a trois parties.

- **Finance et comptabilité :** Le candidat s'est familiarisé avec les principes de la comptabilité selon le plan d'études de la maturité de première année (examen écrit à l'ordinateur de 50-60 minutes).
- **Bureautique :** Le candidat est capable de rédiger une lettre commerciale en français et en allemand avec une mise en page professionnelle (examen écrit à l'ordinateur de 50-60 minutes).
- **Entretien d'embauche :** Le candidat est capable d'expliquer sa motivation dans le cadre d'un court entretien d'embauche et de se présenter d'une manière professionnelle (entretien de 5 à 10 minutes).

Critères de réussite : Chaque partie de l'examen donne résultat à une note de 1 à 6. L'examen est considéré comme réussi si a) au minimum deux des trois parties de l'examen ont obtenu un résultat suffisant et b) si la moyenne des trois parties est suffisante.

Date et de l'examen / préparation à l'examen : L'examen aura lieu durant la première semaine des vacances d'été. Les candidats reçoivent une convocation en temps voulu. Ensemble avec la convocation, les candidats recevront des précisions sur la matière et le déroulement de l'examen. Il est aux candidats à se préparer à l'examen d'une manière individuelle.